



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Personnel

Question écrite n° 50853

#### Texte de la question

M Jean-Pierre Baeumler attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation administrative, sur le statut actuellement en vigueur pour les gardes-peche. Ces membres de la fonction publique pensent être les laissés-pour-compte de l'administration, dans la mesure où leurs attentes de revalorisation et de reclassement sont restées sans suite. Leurs principales revendications partent sur la reconnaissance de la technicité de leur activité par un reclassement en catégorie B des secrétaires des délégations régionales, des gardes-peche et aux échelles 4 et 5 pour les gardes. Ils souhaitent la création d'un statut spécifique pour les personnels administratifs et techniques, ainsi que le respect par les ministères de tutelle des avis et décisions du conseil d'administration du Conseil supérieur de la pêche. Il lui demande s'il envisage de prendre des dispositions pour que les gardes-peche bénéficient d'une amélioration statutaire et financière et pour que leur spécificité professionnelle soit reconnue.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La mise en place d'un dispositif visant à revaloriser les personnels du Conseil supérieur de la pêche est actuellement étudiée conjointement par les ministères chargés de l'environnement (ministère de tutelle de l'établissement), du budget et de la fonction publique. Ces mesures de revalorisation concernent, d'une part, les gardes-peche, agents non titulaires régis par le décret no 86-574 du 14 mars 1986, d'autre part, les personnels administratifs et techniques pour lesquels le principe de la création d'un « quasi-statut » a été admis. Les dispositions pouvant s'appliquer à l'ensemble de ces agents font l'objet d'une expertise technique dont il est à ce jour prématuré d'indiquer les conclusions.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Baeumler Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50853

**Rubrique :** Chasse et pêche

**Ministère interrogé :** fonction publique et modernisation administrative

**Ministère attributaire :** fonction publique et modernisation administrative

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 décembre 1991, page 4886